

# **FCP BNA CAPITALISATION**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

### **1. Rapport sur l'audit des états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2019, 28.29% de l'actif du « FCP BNA CAPITALISATION ». Cette proportion est inférieure au minimum de 50% et au maximum de 80% prévu par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 71.65% de l'actif total au 31 décembre 2019. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Conformément aux dispositions du prospectus, l'emploi des actifs en Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat et en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne, doit être dans une proportion d'au moins 50% et de maximum 80%.

Ce pourcentage s'élève au 31/12/2019 à 24,85%.

Tunis, le 4 février 2020  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ARBIA RIAHI**

**BILAN**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**  
**(Unité en dinars)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AC1- Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>7 775 455,300</b>	<b>486 935,172</b>
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		945 518,200	209 681,401
AC1-B Obligations et valeurs assimilées		6 829 937,100	277 253,771
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>19 692 299,113</b>	<b>125 586,081</b>
AC2-A Disponibilités		38 848,758	48 428,231
AC2-B Placement à terme		19 653 450,355	77 157,850
<b>AC3-Créances d'exploitation</b>	<b>3.3</b>	<b>15 026,380</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 482 780,793</b>	<b>612 521,253</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA1-Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	77 895,696	2 594,596
PA2-Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	120 312,792	5 983,470
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>198 208,488</b>	<b>8 578,066</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>25 590 613,626</b>	<b>588 091,503</b>
<b>CP2-Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>1 693 958,679</b>	<b>15 851,684</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	1,049
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 693 958,679	15 850,635
<b>ACTIF NET</b>		<b>27 284 572,305</b>	<b>603 943,187</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>27 482 780,793</b>	<b>612 521,253</b>

## ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Unité en dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b>PR1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.8</b>	<b>148 845,239</b>	<b>21 370,996</b>
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		1448,550	7 908,145
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		147396,689	13 462,851
<b>PR2-Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.9</b>	<b>1 041 525,046</b>	<b>7 865,448</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 190 370,285</b>	<b>29 236,444</b>
CH1-A Charges de gestion des placements	<b>3.10</b>	153 779,996	6 699,833
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 036 590,289</b>	<b>22 536,611</b>
CH2-Autres charges	<b>3.11</b>	20 047,190	6 685,976
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 016 543,099</b>	<b>15 850,635</b>
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		677 415,580	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 693 958,679</b>	<b>15 850,635</b>
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-677 415,580	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-20 130,465	11 620,043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 625,335	15 116,840
Frais de négociation de titres		-197,716	-43,112
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 026 840,253</b>	<b>42 544,406</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Unité en dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>1 026 840,253</u></b>	<b><u>42 544,406</u></b>
a-Résultat d'exploitation	1 016 543,099	15 850,635
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20 130,465	11 620,043
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 625,335	15 116,840
d-Frais de négociation de titres	-197,716	-43,112
<b>AN2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>-15 450,960</b>
<b><u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>25 653 788,865</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>86 340 813, 107</b>	<b>0,000</b>
Capital	57 124 600,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	26 714 614,837	0,000
Régularisation des sommes distribuables	2 501 598,270	0,000
<b>b-Rachats</b>	<b>-60 687 024, 242</b>	<b>0,000</b>
Capital	-40 109 000,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-18 753 841,552	0,000
Régularisation des sommes distribuables	-1 824 182,690	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>26 680 629,118</b>	<b>27 093,446</b>
<b>AN4-ACTIF NET</b>		
a-en début d'exercice	603 943,187	576 849,741
b-en fin d'exercice	27 284 572,305	603 943,187
<b>AN5-NOMBRE DE PARTS</b>		
a-en début d'exercice	4 080	4 080
b-en fin d'exercice	174 236	4 080
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
a- En début d'exercice	<b>148,025</b>	<b>141,384</b>
b- En Fin d'exercice	<b>156,595</b>	<b>148,025</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,79%</b>	<b>7,38%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

### **Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION »**

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
  - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
  - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

### **Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM ».

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

## **Note n°2 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2019 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêt.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## **2.4 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **3.1 Note sur le portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 7 775 455,300 dinars contre un solde de 486 935,172 dinars au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actifs	% Actifs Nets
<b>Emprunts de sociétés</b>		<b>6 653 800,000</b>	<b>6 829 937,100</b>	<b>24,85%</b>	<b>25,03%</b>
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	700	42 000,000	43 066,571	0,16%	0,16%
AMENBANK2014-1	400	8 000,000	8 396,940	0,03%	0,03%
ATL 2017-1 7A 7.8%	500	50 000,000	52 489,181	0,19%	0,19%
ATL 2019-1 5A 11.6%	11800	1 180 000,000	1 187 778,973	4,32%	4,35%
ATTIJ LEASING 2019-1 5ANS 11%	6000	600 000,000	629 573,770	2,29%	2,31%
BH SUB 2019 CAT A TMM+2.1%	1600	160 000,000	169 619,965	0,62%	0,62%
BNA SUB 2017-1	900	54 000,000	55 923,674	0,20%	0,20%
BNA SUB 2018 CAT A TMM+2.%	20000	1 584 000,000	1 632 890,970	5,94%	5,98%
BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	1000	100 000,000	103 135,235	0,38%	0,38%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	20000	2 000 000,000	2 026 339,726	7,37%	7,43%
CIL 2015/1	300	6 000,000	6 200,656	0,02%	0,02%
CIL 2016/1	150	6 000,000	6 226,230	0,02%	0,02%
CIL 2018 10.6%	880	88 000,000	95 135,281	0,35%	0,35%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	200	16 000,000	16 765,954	0,06%	0,06%
HL2013-2	250	10 000,000	10 494,565	0,04%	0,04%
MODERNLEASING2012	90	1 800,000	1 881,291	0,01%	0,01%
TL 2013-2	200	8 000,000	8 439,759	0,03%	0,03%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	1300	130 000,000	136 825,639	0,50%	0,50%
TL 2018 SUB CAT A 5 ANS	100	10 000,000	10 794,687	0,04%	0,04%
TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6000	600 000,000	627 958,033	2,28%	2,30%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>929 315,961</b>	<b>945 518,200</b>	<b>3,44%</b>	<b>3,47%</b>
Placement Obligataire SICAV	8900	929 315,961	945 518,200	3,44%	3,47%
<b>Total en dinars</b>		<b>7 583 115,961</b>	<b>7 775 455,300</b>	<b>28,29%</b>	<b>28,50%</b>

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

▪ **Entrée en portefeuille**

<b>Entrée en portefeuille</b>	<b>Montant en dinars</b>
Actions et droits rattachés	-
Titres OPCVM	901 239,530
OBLIGATIONS	6 443 000,000
<b>Total en dinars</b>	<b>7 344 239,530</b>

▪ **Sortie du portefeuille**

<b>Sortie du portefeuille</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession/ remboursement</b>	<b>+/-Values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	145 175,735	175 801,070	30 625,335
OBLIGATION	57 509,700	57 509,700	-
<b>Total en dinars</b>	<b>202 685,435</b>	<b>233 310,770</b>	<b>30 625,335</b>

**3.2 Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 19 692 299,113 dinars contre un solde de 125 586,081 dinars au 31 décembre 2018. Il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% de l'actif net</b>	<b>% de l'actif</b>
Placements à terme	19 455	19 455 000,000	19 653 450,355	72,03%	71,51%
Disponibilités			38 848,758	0,14%	0,14%
<b>Total en dinars</b>			<b>19 692 299,113</b>	<b>72,17%</b>	<b>71,65%</b>

**3.3 Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur obligations. Cette rubrique affiche un solde 15 026,380 dinars au 31/12/2019 contre un solde nul au 31/12/2018.

**3.4 Opérateurs créditeurs**

Le poste « Opérateurs créditeurs » totalise un solde de 77 895,696 dinars au 31 décembre 2019 contre 2 594,596 dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Distributeurs	29 178,158	1 218,155	27 960,003
Dépositaire	5 413,059	152,942	5 260,117
Gestionnaire BNAC	43 304,479	1 223,499	42 080,980
<b>Total en dinars</b>	<b>77 895,696</b>	<b>2 594,596</b>	<b>75 301,100</b>

### 3.5 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 120 312,792 dinars contre un solde de 5 983,470 dinars au 31 décembre 2018. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres créiteurs (CMF)	1 937,087	51,181	1 885,906
Etat, retenue à la source	0,001	282,500	-282,499
Honoraires Commissaire aux comptes	5 649,624	5 649,789	-0,165
Somme à régler	112 726,080	0,000	112 726,080
<b>Total en dinars</b>	<b>120 312,792</b>	<b>5 983,470</b>	<b>114 329,322</b>

### 3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
<b>Capital début de l'exercice</b>	<b>588 091,503</b>	<b>561 397,732</b>
Montant en nominal	408 000	408 000
Nombre de parts	4 080	4 080
Nombre de porteurs de parts	7	7
<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>83 839 214,837</b>	<b>0,000</b>
Montant en nominal	57 124 600,000	0,000
Nombre de parts émises	571 246	0
Régularisation des sommes non distribuables	26 714 614,837	0,000
<b>Rachats effectués</b>	<b>-58 862 841,552</b>	<b>0,000</b>
Montant en nominal	-40 109 000,000	0,000
Nombre de parts rachetés	401 090	0
Régularisation des sommes non distribuables	-18 753 841,552	0,000
<b>Autres mouvements</b>	<b>26 148,838</b>	<b>26 693,771</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20 130,465	11 620,043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	30 625,335	15 116,840
Frais de négociation de titres	-197,716	-43,112
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	15 851,684	0,000
<b>Capital fin de l'exercice</b>	<b>25 590 613,626</b>	<b>588 091,503</b>
Montant en nominal	17 423 600,000	408 000
Nombre de titres	174 236	4 080
Nombre de porteurs de parts	578	7

### 3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de part. Le solde de ce poste au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	1,049
Résultat d'exploitation	1 016 543,099	15 850,635
Régul. Résultat distribuable de l'exercice (souscription)	2 501 598,270	0,000
Régul. Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-1 824 182,690	0,000
<b>Total en dinars</b>	<b>1 693 958,679</b>	<b>15 851,684</b>

### 3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 148 845,239 dinars au 31 décembre 2019 contre 21 370,996 dinars au 31 décembre 2018, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Revenus des obligations et valeurs assimilées	147 396,689	13 462,851	133 933,838
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 448,550	7 908,145	-6 459,595
<b>Total en dinars</b>	<b>148 845,239</b>	<b>21 370,996</b>	<b>127 474,243</b>

### 3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 1 041 525,046 dinars contre un solde de 7 865,448 dinars au 31 décembre 2018 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Revenus des placements à terme	1 039 864,043	7 688,195	1 032 175,848
Intérêts sur comptes de dépôt	1 661,003	177,253	1 483,750
<b>Total en dinars</b>	<b>1 041 525,046</b>	<b>7 865,448</b>	<b>1 033 659,598</b>

### 3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2019 à 153 779,996 dinars contre 6 699,833 dinars pour l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Commission de gestion (BNAC)	111 839,985	4 872,588	106 967,397
Commission de dépôt (BNA)	13 980,008	609,090	13 370,918
Commission de distribution (BNA et BNAC)	27 960,003	1 218,155	26 741,848
<b>Total en dinars</b>	<b>153 779,996</b>	<b>6 699,833</b>	<b>147 080,163</b>

### 3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres charges d'exploitation	305,400	306,300	-0,900
Impôt & Taxes	106,200	120,000	-13,800
Redevance CMF	13 979,156	609,023	13 370,133
Rémunération CAC	5 649,835	5 649,835	0,000
Frais divers bancaires	6,599	0,818	5,781
<b>Total en dinars</b>	<b>20 047,190</b>	<b>6 685,976</b>	<b>13 361,214</b>

### Note n° 4 : Autres informations

#### 4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	6,832	7,166	6,947	5,748	5,047
Charges de gestion des placements	-0,883	-1,642	-1,534	-1,494	-1,407
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,949</b>	<b>5,524</b>	<b>5,413</b>	<b>4,254</b>	<b>3,641</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,115	-1,639	-1,626	-1,609	-1,612
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,834</b>	<b>3,885</b>	<b>3,787</b>	<b>2,645</b>	<b>2,028</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	3,888	-	-	0,019	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>9,722</b>	<b>3,885</b>	<b>3,787</b>	<b>2,664</b>	<b>2,028</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-3,888	0,000	0,000	-0,019	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,116	2,848	1,917	-1,599	13,725
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,176	3,705	0,000	10,097	-9,321
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,011	0,000	-0,049	-0,074
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	<b>0,059</b>	<b>6,543</b>	<b>1,917</b>	<b>8,449</b>	<b>4,330</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5,893</b>	<b>10,428</b>	<b>5,704</b>	<b>11,094</b>	<b>6,358</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	0,059	6,543	1,917	8,449	4,330
Régularisation du résultat non distribuable	-1,211	0,000	0,000	0,178	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-1,152</b>	<b>6,543</b>	<b>1,917</b>	<b>8,627</b>	<b>4,330</b>
Distribution de dividendes	0,000	3,787	2,663	2,029	2,236
<b>Valeur liquidative</b>	<b>156,595</b>	<b>148,025</b>	<b>141,384</b>	<b>138,344</b>	<b>129,082</b>

#### 4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,09%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
Autres charges /Actif net moyen	0,14%	1,10%	1,17%	1,18%	1,26%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	11,99%	2,60%	2,71%	1,94%	1,59%

#### 4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

▪ **Gestionnaire :**

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2019 à 111 839, 985 dinars.

▪ **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2019 à 13 980, 008dinars.

▪ **Distributeurs :**

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2019 à 27 960,003 dinars.